



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## commémorations

Question écrite n° 54423

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la baisse de participation des jeunes générations aux commémorations patriotiques. En effet, les célébrations officielles françaises jouent un rôle non négligeable dans la poursuite du lien armée-nation. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures prises par le Gouvernement pour que ce lien ne se délite pas, notamment envers les jeunes Français.

### Texte de la réponse

Comme l'ont montré les sondages réalisés au cours des journées d'appel de préparation à la défense la moindre anticipation des jeunes générations aux cérémonies patriotiques, telles que le 8 mai ou le 11 novembre, témoigne davantage d'une inadaptation de ces manifestations aux attentes des jeunes que d'un manque d'intérêt de leur part pour la mémoire collective ou de respect envers la notion de « morts pour la France ». Suite à la volonté manifestée par le Haut Conseil de la mémoire combattante qui définit les orientations en matière de commémorations patriotiques, de mieux associer les jeunes aux actions de mémoire, il a été envisagé de les sensibiliser à de nouvelles formes de célébrations afin, non plus seulement de leur permettre d'assister en spectateurs, mais de comprendre le sens des commémorations et d'y participer. C'est dans cette perspective qu'au cours de l'année 2000 des jeunes du lycée Buffon de Paris ont pu participer à une cérémonie organisée le 21 juin en mémoire des résistants fusillés à Issy-les-Moulineaux ou que 17 jeunes Finistériens ont pu, le 12 juillet, rencontrer dans le cadre d'un hommage rendu aux Forces navales françaises libres (FNFL), des anciens des FNFL et des compagnons de la Libération à bord des goélettes. Enfin, le 11 novembre, un intermède scénarisé a mis en scène une centaine de jeunes au cours des commémorations de l'armistice de 1918 auxquelles étaient invités des jeunes Allemands et Autrichiens. Pour l'année 2001, les jeunes générations seront associées aux cérémonies approuvées par le Haut Conseil de la mémoire combattante. Les actions qui seront menées s'organiseront autour de trois axes principaux : production d'outils pédagogiques adaptés aux jeunes, sensibilisation aux événements commémorés par un soutien aux projets éducatifs (visites préalables de lieux de mémoire, rencontres avec des anciens combattants), développement du partenariat entre le ministère de la défense et le ministère de l'éducation nationale (des dossiers et publications pédagogiques ont été largement diffusés au cours de l'année 2000 dans le milieu scolaire). Des élèves apporteront notamment leur concours direct à la réalisation des commémorations, comme par la présence d'une chorale d'enfants, le 9 mai 2001, à l'occasion de la Journée nationale de l'Europe. En outre, les relations avec l'office franco-allemand de la jeunesse seront développées. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) est appelé à jouer un rôle dans ces actions de sensibilisation. Ainsi, l'ONAC a signé le 26 juin 2000 une convention avec le Comité de la flamme sous l'Arc de Triomphe, avec l'objectif de favoriser la transmission aux jeunes générations de la symbolique de la cérémonie du ravivage de la flamme, par la mise en place pour des scolaires invités, d'une séance d'information effectuée avant la cérémonie par un assistant mémoire en présence du président de l'association et de l'enseignant accompagnateur. Ces actions de sensibilisation seront par ailleurs relayées au plan local par les directions interdépartementales, les services départementaux de l'ONAC et leurs assistants mémoire, le ministère de l'éducation nationale, les collectivités locales, les musées et les

associations. Enfin, la création d'un « bureau des actions pédagogiques » au sein de la direction du patrimoine et des archives (DMPA) témoigne de la volonté du ministre de la défense et du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants de privilégier la transmission et la prise en compte de la mémoire par les jeunes générations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54423

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 2000, page 6673

**Réponse publiée le :** 16 avril 2001, page 2241